

ABONNEMENT.

NOMBRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
POSTE :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 40.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 Juin 1877.

Chronique générale.

Le Pays a demandé au gouvernement de ne pas faire les élections départementales. Il lui a également demandé de ne pas convoquer les conseils généraux pour leur session réglementaire du mois d'août, bien que la loi fixe impérativement la date d'ouverture de cette session.

Le Pays motive sa demande sur l'impossibilité où se trouveront cette année les conseils généraux de répartir entre les arrondissements le contingent des contributions directes à percevoir en 1878, et sur la nécessité où serait alors le gouvernement de les convoquer une troisième fois en 1877 pour qu'ils puissent faire cette répartition en temps utile.

Les anciens députés qui ont été la majorité commencent-ils à comprendre l'immense faute qu'ils ont commise le jour où, résistants avec opiniâtreté aux sollicitations pressantes du ministre des finances, ils ont refusé de voter les quatre contributions directes ? Ils ont fourni au Pays le seul prétexte apparent qu'il puisse faire valoir pour demander que l'action de la loi départementale soit suspendue par un décret motivé.

Pendant la prorogation du Sénat, les gauches se réunissent journellement chez M. Arago, pour délibérer sur les éventualités qui se produiront. Les procès-verbaux de ces réunions seront communiqués aux journaux républicains de Paris et de la province.

Dans leurs précédentes réunions, les divers groupes de la gauche du Sénat et de la Chambre ont décidé la formation d'un comité consultatif, composé des jurisconsul-

tes les plus éminents de la République, dans le but de répondre aux questions de droit électoral qui pourraient embarrasser les électeurs.

La formation de ce comité offre, paraît-il, de grandes difficultés. M. Dufaure, sur lequel on comptait, a refusé, et beaucoup d'autres aussi. On assure que, jusqu'à cette heure, on n'a pu réunir d'autres adhésions notables que celles de MM. Renouard et Hérod.

Nous avons quelques nouvelles électorales sérieuses à enregistrer.

On annonce que M. de Barante, sous-préfet de Compiègne, vient de remettre sa démission entre les mains de M. le ministre de l'intérieur.

M. de Barante doit, dit-on, poser sa candidature aux prochaines élections législatives de l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), département que M. le baron de Barante, son père, représente déjà au Sénat.

On pense qu'il sera remplacé dans ses fonctions par M. de Flers, ancien sous-préfet de Pontoise, et nommé dernièrement à la sous-préfecture de Senlis.

L'Echo de Flandre annonce que M. le baron de Lagrange posera sa candidature contre M. Massiet, député républicain sortant, dans l'arrondissement de Hazebrouck.

Enfin, on mande des Basses-Alpes que M. de Selve sera le candidat des conservateurs dans l'arrondissement de Forcalquier. Il a déjà lutté; son concurrent, qui n'avait que sept voix de majorité, fut validé malgré les protestations.

La Lanterne, comprenant sans doute tout ce que ses amis peuvent avoir de peccadilles sur la conscience, publie sous ce titre : « L'inviolabilité parlementaire », la note suivante :

« Un grand nombre de députés se sont demandé à quel moment précis cessait leur inviolabilité parlementaire et dans quelle

mesure ils devaient tenir compte des menaces que le cabinet faisait répéter par les journaux officieux.

« La Constitution est formelle à cet égard. Voici, en effet, le texte même de l'article 10 du décret organique du 2 février 1852, maintenu en vigueur par l'article 5 de la loi du 30 novembre 1875 :

« Art. 10. — Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un député durant la session et pendant les six semaines qui l'auront précédée ou suivie. »

« Pendant six semaines donc les députés aujourd'hui dissous demeurent revêtus de leur inviolabilité; il est bon que personne ne l'ignore. »

A cela le Pays répond :

« Nous engageons les 363 à ne pas s'y fier. La loi de 1852 parle de l'intervalle des sessions. Il est clair que dans l'intervalle des sessions le député reste tel, et c'est pour cela qu'on prolonge de six semaines la durée de son inviolabilité. Mais, dans le cas de dissolution, le député dissous n'est plus qu'un simple citoyen dépouillé de toute immunité spéciale.

« Voilà pour le point de droit.

« Voici pour le point de fait : l'immunité en question ne s'applique pas au cas de flagrant délit. Ainsi quand même il serait revêtu de son inviolabilité, comme disent agréablement les républicains, tout député qui serait pris en flagrant délit d'offense au gouvernement ou d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres peut être et doit être mis en état d'arrestation immédiate.

« Que demain M. Gambetta ou quelqu'un de ses succédanés en fasse l'expérience à ses risques et périls.

« Nous tenons beaucoup à ce point de fait, voici pourquoi :

« Parmi les 430 sénateurs républicains qui ont voté contre la dissolution, il pourra s'en trouver qui seraient tentés, à la faveur de leur inviolabilité sénatoriale, de se livrer à

une propagande séditeuse. Il est bon que ces pères conscrits sachent que dans le cas de flagrant délit ils tombent sous la coupe du gendarme.

« Il y a là de quoi refroidir les cervelles trop chaudes des sénateurs républicains. — Albert Rogat. »

Contrairement à ce qu'annonce un journal, il est inexact que de nombreuses candidatures aient été offertes à M. Thiers, ensuite que l'ex-président posera uniquement sa candidature à Paris.

Il est à peine besoin de faire remarquer que M. Thiers ne pourrait, aux termes des engagements pris, se présenter que dans les arrondissements représentés jusqu'à ce jour par des conservateurs, et qu'il est trop habile pour s'exposer à des échecs multipliés.

L'un des membres du corps diplomatique étranger accrédité à Paris, a déclaré il y a quelques jours à M. le duc Decazes que le gouvernement qu'il représentait avait vu dans le vote du Sénat un acte d'un heureux augure pour l'avenir de la France, en ce qu'il permet d'espérer que l'énergie du gouvernement ramènera la confiance et une activité salutaire dans les masses conservatrices.

Les journaux radicaux annoncent chaque jour des démissions imminentes de préfets voulant se séparer de la politique du cabinet.

Cette assertion est fautive. Quelques préfets ou sous-préfets ont bien demandé à M. le ministre de l'intérieur de les relever de leurs fonctions, mais c'est dans le but de se présenter comme candidats aux élections générales, et de soutenir devant leurs électeurs la politique du cabinet du 17 mai.

Nous croyons que les 362 se leurrent s'ils comptent revenir en bloc dans la nouvelle

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE TORRENT

scènes de la vie réelle.

VI.

ON L'ON VOIT COMMENCER POUR LES UNS CE QUI FINIT POUR LES AUTRES.

(Suite.)

Pourquoi, me direz-vous, examine-t-on avec soin l'écriture, l'enveloppe et les timbres d'une lettre, pour chercher de qui provient la missive, quand on ne s'attend pas à la recevoir ? — On veut deviner, comme s'il s'agissait d'un rébus.

Le curé de S.-M.-L.-T. tourna et retourna deux fois l'une des deux lettres qui portait le timbre de Paris. Il ne l'ouvrit pas immédiatement et dévota l'autre dont il reconnut l'écriture; mais, au premier coup d'œil, il s'empressa de se rendre au fond du jardin et s'assit pour la lire avec toute l'attention voulue.

Il hochait la tête de temps en temps; quand il en finit, il replaça lentement la lettre dans son enveloppe et la mit dans sa poche.

Alors, les deux mains sur ses genoux, il leva les

yeux au ciel par ce mouvement que nous lui avons déjà vu faire.

Après un quart d'heure au moins de méditation, le prêtre saisit la deuxième lettre, et à peine l'eût-il parcourue qu'il se leva et rentra dans la maison.

Nous le suivrons dans son cabinet. C'est une pièce simplement meublée, au milieu de laquelle on voit une table de bois blanc chargée de livres et de papiers. Dans le coin de la cheminée est un prie-Dieu surmonté d'un crucifix en plâtre, et dans le fond une petite bibliothèque.

Le curé alla s'agenouiller devant l'image de Celui qui est mort pour nous racheter de tous nos crimes; il resta longtemps dans cette attitude, et quand il se releva il parut fortifié par la prière.

Alors il vint s'asseoir à sa table et plaça les deux lettres à côté de lui. Le voilà maintenant saisissant sa plume et traçant le signe de la croix en tête d'une feuille de papier.

Ce qu'il écrit, nous allons le lire :

« Madame et chère parente,

« Je réponds immédiatement à votre lettre, tant je reconnais qu'il y a de déceptions dans votre âme. Il ne faut pas cependant vous alarmer outre mesure.

« Avec la surveillance affectueuse que vous allez exercer autour de votre enfant, et les quelques conseils que je pourrai y joindre, il vous sera fa-

cile de ramener ce jeune cœur. Votre enfant est à cet âge critique où l'imagination et le cœur débordent. C'est ainsi que violemment on voit disparaître un jour le calme de l'innocence et la paix que produit l'ignorance des tristes passions humaines. Un objet a fait choc, l'orage s'est déclaré et ces jeunes âmes se perdent dans je ne sais quels tourbillons, je ne sais quels rêves insensés dont le vide et l'illusion seront plus tard détruits par la triste réalité, comme par un coup de foudre. Que faire ? Oh ! permettez-moi de vous le dire avec ma vieille expérience : pas trop de reproches, pas d'amertume dans vos paroles, pas même trop de conseils. Poursuivre cette passion, c'est en agrandir et alimenter le foyer. Vous avez dit très-sérieusement ce que vous deviez : il ne faut pas douter que vos paroles n'aient été parfaitement écoutées et qu'elles seront parfaitement suivies.

« Veillez avec un soin spécial, mais sans ostentation, à ce qu'il n'y ait aucune espèce de correspondance, à ce qu'on détruise tous ces fétiches idiots de l'amour enfantin : ce jeune homme ne doit pas de longtemps être admis chez vous.

« Et puis, pour votre part, ne retirez rien de votre affection ni de vos caresses à votre chère fille. Vous lui aviez donné tout votre cœur, vous la traitiez avec des attentions et une confiance sans bornes, vous trouviez en elle des consolations intimes, dont votre âme fatiguée a essentiellement

besoin. Est-ce que maintenant vous ne seriez plus la même envers votre chère enfant ? Est-ce que vous la priveriez de vos caresses ? Est-ce que vous vous priveriez de ses consolations ? Non ! il ne le faut pas ; ce serait à vous deux votre ciel obscurci pour la vie ; ce serait vos quelques heures de bonheur intime perdues pour toujours ! — Il n'en sera pas ainsi. Vous savez qu'elle ne résistera pas à votre bonté et qu'elle sera bientôt ce qu'elle était auparavant. Enfin, elle n'est à aucun titre déchue ! Elle a eu une de ces faiblesses presque inévitables avec le sentiment passionné qui s'était emparé d'elle. Un regard vers le bon Dieu effacera la faute, et bientôt tout sera oublié. »

Ici, le bon curé s'arrêta, pressa son front des deux mains, prit la deuxième lettre, la regarda sans l'ouvrir, et au bout d'un instant la rejeta sur la table.

« Non, dit-il à demi-voix, c'est assez d'une déception. Je ne dirai rien maintenant. Et, du reste, j'essaierai d'arranger les choses.

Il reprit alors sa plume pour ajouter ce qui suit :

« Peut-être, chère madame, trouverez-vous opportun d'entreprendre un petit voyage aussi nécessaire pour votre santé que pour donner des distractions à vos jeunes filles. N'oubliez pas, dans ce cas, que nous avons ici la maison de l'oncle d'Antigny en état de vous recevoir.

Chambre. Les correspondances reçues de province nous prouvent que dans plusieurs départements les électeurs ne veulent plus entendre parler des candidats qu'ils ont nommés en 1876 et qui appartiennent, comme nous venons de le dire, aux fractions qui ont voté l'ordre du jour du 19 juin.

Dans un certain nombre de départements, l'opinion s'est prononcée très-nettement dans ce sens.

MM. Ereckmann-Chatrion, ces frères siamois du radicalisme, annoncent qu'ils autorisent tous les journaux français à reproduire gratuitement leur ouvrage intitulé *Maître Gaspard*, avec ce sous-titre : *Histoire d'un faux conservateur*.

Voilà un sous-titre qui conviendrait parfaitement à une histoire du centre gauche.

Le *Progrès de l'Ain* poursuit en dommages-intérêts le préfet de l'Ain, qui a interdit le colportage de ce journal.

LES PARTISANS DE LA GUERRE A OULTRANCE.

Le parti radical affecte aujourd'hui de se dire le vrai parti de la paix. C'est une manœuvre dont le bon sens public a déjà fait justice.

Néanmoins, nous croyons devoir répondre aux affirmations pacifiques de M. Gambetta et de ses amis, en reproduisant le scrutin public qui eut lieu à Bordeaux après le discours de M. Thiers sur le projet de loi relatif au traité de paix entre la France et l'Allemagne.

Voici les noms des membres de la gauche du Sénat et de la Chambre actuelle qui se prononcèrent pour la guerre à outrance, quand trente-trois départements étaient encore occupés par l'ennemi :

MM. Arago, Arnaud, Bamberger, Berlet, Martin Bernard, Billot, Louis Blanc, Boell, Brice, Brisson, Carnot, Claude, Clémenceau, Duclerc, Farcy, Floquet, Gambetta, Gent, George, Girard, Greppo, Joigneaux, Lamy, Langlois, Lasserre, Lepère, Lockroy, Lucet, de Mahy, Malens, Peyrat, Scheurer-Kestner, Taberlet, Tirard, Tolain, Varroy, Hugo, Villain.

Si ces députés voulaient la continuation de la guerre malgré les exhortations de M. Thiers en faveur de la paix, quand nos armées régulières étaient battues à Sedan, sous les murs de Paris, à Orléans, au Mans, dans les Vosges, s'ils voulaient alors la guerre à outrance, comment osent-ils aujourd'hui se dire les seuls partisans de la paix ?

LES DEUX CRIS.

On se rappelle qu'après la lecture du décret de dissolution de la Chambre des députés, les gauches ont crié : *Vive la République !*

Les droites ont répondu : *Vive la France !*
Vive la France ! *Vive la République !*

» Elle est en ce moment, et depuis trop longtemps, veuve de locataire, et je suis presque en marché pour la vendre ; mais, toute réflexion faite, j'aime mieux la garder telle qu'elle est. J'ai toujours eu beaucoup de peine à me défaire de ce qui me vient de la famille.

» D'autre part, Hermine arrivant à l'âge de sa majorité légale, nous pourrions un peu causer de vos affaires et de la reddition de vos comptes de tutelle.

» Enfin, j'ai tout lieu de croire que ce voyage pourrait être combiné avec celui de votre bonne amie M^{lle} Armand, dont la nièce serait, dit-on, sur le point de contracter mariage non loin d'ici.

» Veuillez, madame et chère parente, embrasser vos enfants pour moi et recevoir l'expression de mes sentiments respectueux.

» D'ANTIGNY, prêtre. »

Sa lettre terminée, le curé inscrivit l'adresse que chacun devine sans doute : « A M^{me} d'Antigny, à M.-sur-L. »

— M.-sur-L., se disait-il, pourquoi se fixer dans cette localité où aucun intérêt ne l'attire ? Est-ce parce qu'elle avait autrefois connu M^{me} Péault au convent ? C'est bien un peu ma faute aussi ; mais je ne pensais pas que ce séjour dût être aussi long. Nous compléterons ici la pensée du curé.

Lorsque mourut M. d'Antigny, son cousin le curé

Toute la politique de la nation est résumée dans ces deux cris qui jaillissent spontanément du cœur des citoyens.

Chaque cri résume les aspirations, les espérances du parti qui le pousse.

Chez les conservateurs, où la patrie domine tout, où l'amour du pays commande à l'esprit de parti et aux intérêts personnels, on crie : *Vive la France !*

Chez les républicains coalisés, où l'esprit de parti et l'intérêt personnel absorbent tout autre sentiment, on crie : *Vive la République !*

Et il en est toujours ainsi : c'est au cri de *Vive la République !* que les communards, les électeurs des Gambetta et des Spuller, des Barodet et des Ranc, brûlaient Paris et fusillaient les otages.

C'est au cri de : *Vive la France !* que les soldats de l'armée « de Versailles » mourraient, en prenant d'assaut les barricades élevées par les ordres des Rochefort et des Gaillard.

C'est au cri de *Vive la République !* que, dans les clubs, pendant la période électorale, les candidats rouges demandaient l'amnistie, la liberté de l'ivrognerie, la liberté de la prostitution, la fermeture des églises et la proscription du clergé.

C'est au cri de *Vive la France !* que les candidats conservateurs demandaient des voix aux honnêtes gens et leur promettaient d'aider le Maréchal à défendre l'ordre, la propriété, la famille menacée.

Ce cri de *Vive la République !* c'est toujours aux heures néfastes qu'on l'entend vibrer comme le glas du tocsin d'alarme.

Il semble qu'il doive toujours annoncer un péril pour le pays.

Ce cri de *Vive la France !* c'est toujours aux heures décisives où s'agitent les destins de la nation qu'on l'entend sonner comme un appel de trompette.

Vive la République ! crient tous les radicaux, les 363 ; et ils veulent mettre le Maréchal en accusation.

Vive la France ! crient les conservateurs, et ils se rangent autour du chef de l'Etat.

Électeurs, choisissez entre ceux qui crient *vive la République !* et ceux qui crient *vive la France !*

Guerre d'Orient.

Nous avons annoncé déjà le passage du Danube par les Russes à Simnitsa, en face de Sistova.

C'est le 8^e corps tout entier, précédé par la 14^e division, qui a franchi le fleuve, sous la direction du grand-duc Nicolas et probablement en présence du czar. L'opération s'est accomplie le 27 juin, au point du jour, dans un moment où les Turcs n'étaient point sur leurs gardes, et les Russes se sont immédiatement emparés des hauteurs qui dominent le fleuve en cet endroit.

Il n'y a pas eu de pont jeté sur le Danube ; l'établissement d'un pont eût pris trop de temps et eût pu donner l'éveil aux postes turcs.

Les troupes russes ont passé à l'aide de bateaux, de sloops et de chalands.

Le curé d'Antigny n'était pas bien renseigné en écrivant sa lettre, car le mariage était depuis quelques jours rompu de par la volonté de M^{lle} Armand, qui déshériterait sa nièce, si ses observations n'étaient pas écoutées.

Marie avait vu, dix fois au moins, son futur mari, qu'elle trouvait adorable, et ne fut pas médiocrement désappointée d'apprendre qu'il renonçait tout d'un coup à ses prétentions, puisque la dot se trouverait trop légère par la défection de la tante.

Elle en éprouva un dépit bien naturel aux jeunes filles qui songent à la félicité parfaite de l'union, sans se préoccuper du vivre et du couvert.

— Les autres, disait-elle, sont bien plus heureuses ! On se jette à leurs pieds et, sans doute, on les épousera sans condition de dot !

Cette réminiscence prouvait bien que Marie réfléchissait peu. Elle était colère et ne raisonnait pas ; mais elle pleura beaucoup.

C'est parfois si bon de pleurer !

Pourtant, elle n'en pouvait douter, elle était sûre d'être aimée.

Comment supposer le contraire ? Aurait-il le courage de rester ainsi loin d'elle ? mais il en mourrait ? peut-être allait-elle apprendre un de ces jours qu'il s'était fait chartroux. Et tout cela à propos d'une dot : Pauvre jeune homme !

Il paraît que les avant-postes turcs ont opposé une résistance désespérée, puisque deux généraux russes ont été grièvement blessés ; mais ils n'ont pu arrêter l'élan des Russes.

Depuis que ceux-ci occupent les hauteurs au-dessus du fleuve, le passage continue sans difficulté à l'aide de grandes bargues. Les dernières dépêches estimaient à 40,000 hommes l'effectif des troupes établies de l'autre côté du Danube. Aujourd'hui, si l'opération est menée aussi rapidement, ce nombre doit être doublé.

On se rend bien compte maintenant du but de la canonnade engagée avec Routschouk, Nicopolis et Widdin. Les Russes voulaient, par ce grand déploiement d'artillerie, tromper l'ennemi sur le point choisi par eux pour franchir le fleuve. Ils ont, de plus, à demi ruiné les ouvrages de ces trois villes. D'après plusieurs dépêches, Nicopolis serait en flammes.

A cette heure, les Russes ont donc passé le Danube sur deux points, à Sistova et à Braïla ; la Bulgarie et la Dobroudja sont attaqués par eux. Dans cette dernière province, malgré les difficultés et les marécages, la marche des Russes semble être rapide. Une dépêche adressée à la France le 28 juin dit qu'ils ne sont plus qu'à six milles de Tchernavoda, qui forme l'extrémité de la ligne de Trajan. C'est une forte étape qui peut être franchie dans une journée.

Si l'armée qui a passé à Sistova se dirige sur la gauche, le fameux quadrilatère ottoman, — formé des places de Silistrie, Routschouk, Schumla et Varna, — peut être attaqué des deux côtés : au nord, par le corps de Zimmermann, et à l'ouest par l'armée du grand-duc Nicolas.

L'extrémité de la Bulgarie, qui a Widdin pour place forte, semble abandonnée aux attaques de l'aile droite de l'armée russe composée de 40,000 hommes et appuyée par l'armée roumaine.

Ces forces franchiront sans doute avant peu le fleuve à leur tour, entre Widdin et Nicopolis, pour empêcher les corps ottomans qui occupent la haute Bulgarie de se porter au secours de l'armée principale que va attaquer le grand-duc Nicolas.

À partir d'aujourd'hui, les événements vont se presser, car la période des grandes opérations militaires est ouverte par le hardi coup de main du grand-duc Nicolas, qui a permis à l'armée russe de passer le Danube sans construction de ponts.

Chronique militaire.

LE LIVRET DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

La distribution du livret de l'armée territoriale commencera d'un jour à l'autre, si elle n'est déjà commencée à l'heure où nous écrivons. Ce livret ne comprend pas moins de 82 pages. En voici la description aussi complète que fidèle :

Sur les deux premières pages se trouve le résumé des principales obligations imposées aux hommes de la disponibilité et

de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale.

Viennent ensuite les indications relatives aux noms, prénoms, état civil, profession et demeure du titulaire. Le nom de famille est écrit en grosse bâtarde et se détache d'une manière visible en haut de la page.

Les feuillets 3, 4, 5 et 6 ont trait aux corporations successives et à la désignation des corps d'armée, bataillons et compagnies, ainsi qu'aux indications relatives au mariage.

Sur le feuillet 7 se trouvent les campagnes, les blessures, actions d'éclat, citations et décorations.

Suivent les cases se rapportant aux vaccinations, degré d'instruction et écoles régimentaires.

Puis la nomenclature des exercices du tir à la cible.

Du quinzième au vingt-septième feuillet sont énoncées les indications relatives aux effets de grand et de petit équipement du soldat, ainsi que l'enregistrement des effets de campement, des armes et du harnachement pour la cavalerie et l'artillerie.

Les pages vingt-huit à quarante-huit renferment le compte de la masse individuelle, avec des colonnes de recettes et de dépenses.

Les articles du Code militaire et les dispositions des lois ou règlements, dont les hommes « doivent avoir incessamment le texte sous les yeux, » occupent les 49^e, 50^e, 51^e et 52^e feuillets.

Suivent les textes des certificats nominatifs d'envoi, soit dans la disponibilité, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée ou dans la réserve de l'armée territoriale.

Au feuillet 65, on trouve l'ordre de route donnant droit au prix réduit sur les chemins de fer, en cas d'appel à l'activité.

Le livret contient neuf spécimens de ces ordres de routes, avec observations au verso, et il n'est pas inutile d'en reproduire le passage essentiel ainsi conçu :

« Le sieur... est prévenu que, en cas de mobilisation de sa classe, portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, il devra se mettre en route sans attendre aucune notification individuelle, de manière à être rendu à destination le jour indiqué ci-dessus, avant deux heures et plus tard, porteur du présent titre. »

Le jour en question est le huitième de la mobilisation.

Tous ces livrets portent à différents endroits le cachet du bureau de recrutement auquel appartient le régiment du titulaire et sont signés par le commandant du bureau de ce recrutement.

Enfin, n'oublions pas de mentionner l'autre important, imprimé en lettres rouges, au verso du certificat d'envoi dans la réserve de l'armée territoriale, qui se trouve à la page 63 et qui est ainsi libellé :

« Le porteur du présent ordre ne pourra faire usage des voies ferrées pour se rendre

VII. EXPLICATIONS UTILES.

Disons un mot à présent de M^{me} Péault. Froissée par M^{lle} Armand, et voyant son fils à partir pour le domicile d'Oscar, M^{me} Péault avait pensé justement qu'une leçon avait été donnée au jeune homme.

Elle devint hautaine vis-à-vis de M^{lle} Armand et ne manqua pas de dire, un peu haut, que M^{lle} Armand avait peur qu'on lui enlevât sa nièce, tant que toutes les attentions de son fils étaient dirigées pour Claire. Cette dernière mention, elle le savait bien, n'était pas l'expression de la vérité, mais elle pensait en agissant de la sorte qu'elle sauverait tout le ridicule de la situation.

Paul était déjà loin, suffisamment de dépit pour voir si mal débuté et rougissant de dépit chaque fois qu'il pensait à sa déconvenue.

Hermine, tout à fait calme, eut peut-être pu avec plus de honte si elle eût entendu parler de M^{me} Péault. Elle ne tenait pas à la résidence de M^{me} Péault. Elle ne tenait pas à un peu.

Claire se sentait mal à l'aise vis-à-vis de sa tante. Elle semblait éprouver l'influence des lazzis, qu'elle ignorait pourtant.

Quant à M^{me} d'Antigny, elle attendait avec impatience les conseils de son excellent parent.

(A suivre.)

DE BARCELONE.

au point indiqué. Il aura droit au logement dans les gîtes d'étapes, sur la présentation du présent ordre au maire de la localité. »
Comme on le voit, l'administration de la guerre a pensé à tout.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1847, seront, au 1^{er} janvier prochain, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires au près de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous, par suite de versements qu'ils ont faits en 1847, et dont les intérêts ont été capitalisés, ont actuellement les sommes et les inscriptions de rentes ci-après désignées :

1 ^o M ^{me} Bloudeau, Anne, domestique, âgée de 32 ans au 17 août 1845, demeurant à Saumur, paroisse de la Visitation, fr. c. 46 05	
2 ^o M ^{me} Chabannes, Florence, couturière, née à Paris, âgée de 20 ans au 16 mai 1847, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, 29 59	
3 ^o M. Mouton, Benjamin, — fils de feu Sébastien-Balthazar-Joseph et de feu Madeleine Liotard, — ouvrier tanneur, né à Brignoles (Var), âgé de 40 ans au 20 juin 1847, demeurant à Saumur, a deux inscriptions de rente 3 0/0 montant à 35 fr., deux inscriptions de rente 5 0/0 montant à 20 fr., et un capital de..... 856 57	
Total général.....	902 24

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1877, les classes astreintes au service militaire seront ainsi réparties :

- 1^{re} Armée active : Classes de 1872, 1873, 1874, 1875, 1876.
- 2^{de} Réserve de l'armée active : Classes de 1868, 1869, 1870, 1874.
- 3^{de} Armée territoriale : Classes de 1863, 1864, 1865, 1866, 1867.
- 4^{de} Réserve de l'armée territoriale : Classes de 1857, 1858, 1859, 1860, 1864, 1862.

Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Plusieurs journaux de Paris publient l'avis suivant :

« A cause des élections générales, il n'y aura pas cette année d'appel de réservistes. » On parle même de supprimer les grands manœuvres d'automne. »

Cet avis demande confirmation.

COMMUNE DE BAGNEUX.

L'assemblée dite de la Saint-Pierre aura lieu à Bagnaux demain dimanche.

Turquant. — Lundi dernier, M^{me} Saulais, âgée de 66 ans, demeurant à Turquant, s'est noyée dans un puits.

M^{me} de Ségur, dans son opuscule intitulé : *La France au pied du Saint-Sacrement*, a consacré quelques pages au miracle des Ulmes. A la veille du pèlerinage qui se prépare pour célébrer l'anniversaire de cette apparition, nous saurons, croyons-nous, de reprocher le récit que nous donne l'éminent écrivain auquel on doit une série d'ouvrages po-

L'hostie miraculeuse des Ulmes-de-Saint-Florent.

« Le 2 juin 1668, samedi de l'Octave de la Fête-Dieu, tous les fidèles de la paroisse des Ulmes-de-Saint-Florent étaient rassemblés dans leur église, pour le salut du Saint-Sacrement. Au moment où le curé entonna la strophe du *Pange lingua*, qui commence par ces paroles : *Verbum caro panem verum* (c'est-à-dire le Verbe fait chair change, par sa parole, la substance du pain en la substance de sa chair), à la place de la sainte hostie, Notre Seigneur apparut en sa forme humaine, les cheveux descendant jusque sur ses épaules, le visage brillant et d'un port plein de majesté ; il était vêtu de blanc, et ses mains sacrées étaient croisées sur sa poitrine... »

« Le curé s'en aperçut le premier et invita tous ses paroissiens à venir s'assurer du fait : « S'il est ici quelque incrédule, dit-il, qu'il l'approche ! » Tous les assistants émerveillés virent le miracle et purent contempler pendant un quart d'heure leur divin Maître, qui daignait ainsi les favoriser d'une grâce si extraordinaire.

« Puis un léger nuage vint couvrir la personne du Sauveur et la déroba aux regards ;... le nuage lui-même disparut peu à peu, et l'on ne vit plus que la sainte hostie, comme auparavant.

« Ce fait surnaturel parvint bientôt à la connaissance de messire Henri Arnaud, alors évêque d'Angers, qui se transporta immédiatement sur les lieux, entendit les témoins et constata l'authenticité absolue du miracle. Aussi en fit-il le sujet d'un mandement spécial, pour en faire part à toute la France et à toute l'Eglise.

« Ce que le sanctuaire de Favertey est à nos provinces de l'Est, le pauvre sanctuaire des Ulmes-de-Saint-Florent, aujourd'hui presque abandonné, ne pourrait-il, ne devrait-il pas l'être pour l'Ouest de la France ? Le bon Dieu, qui réservait pour le temps présent ce renouvellement des grâces extraordinaires des pèlerinages, n'a-t-il pas désigné, deux cents ans d'avance, ce sanctuaire eucharistique, comme celui de Paray-le-Monial, et comme d'autres encore, pour devenir au moment donné de puissantes sources de grâces d'où jailliraient pour ses fidèles les eaux vivantes du salut de la résurrection nationale ? »

« Espérons-le de sa bonté, et avec la bénédiction du Pape et de nos évêques, sous l'impulsion du zèle admirable de ces prêtres zélés, de ces âmes de foi qui transportent les montagnes, secouons notre indifférence, levons-nous et allons adorer, prier et bénir Jésus-Christ là où, pour notre amour, il a daigné se manifester miraculeusement dans le très-saint et très-adorable Sacrement de l'autel. »

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche, 1^{er} juillet, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants, sous la direction de son chef, M. Meyer :

1. *Sainte-Cécile*, marche..... E. FAYRE.
2. *Mignonnette*, mazurka..... MADLEN.
3. *Marceau*, pas redoublé..... ARTUS.
4. *La Saint-Hubert*, chœur à 4 parties.
5. *Fleur d'été*, polka..... TILLIARD.

VILLE D'ANGERS.

FÊTES DE CHARITÉ

Dimanche 1^{er} Juillet 1877.

Présidents d'honneur : M. le baron de Reinach, préfet de Maine-et-Loire ; M. le vicomte de Ruillé.

GRANDE CAVALCADE

Les Cinq parties du Monde.

Costumes de MM. Morin et Millet, fourisseurs du Grand-Opéra (Paris).

Principaux groupes composant la Cavalcade.

Afrique : Goum arabe, Roi Ethiopien et ses sujets ; Cafres, Hottentots, Egyptiens, nègres d'Abyssinie.

Océanie : Malais, Polynésiens, Antropophages.

Asie : Le Shah de Perse, cavaliers tartares, mandarins chinois, seigneurs japonais, Rajah de l'Inde et sa suite.

Amérique : Incas, Mexicains, Péruviens, Brésiliens, Peaux-Rouges.

Europe : Ecosais, Italiens, Espagnols,

Turcs, Grecs, Arméniens, Russes, Caucasiens, Circassiens, Basques, Landais, Bretons, etc. — Mousquetaires de la Reine, gardes Louis XIV, gardes Charles IX, cavaliers et gardes françaises François I^{er}, etc.

Principaux chars.

Char du Monde, char de l'Agriculture, char de Bacchus, char du Commerce, de la Paix et de l'Industrie, char de l'Avenir, char des Ardoisières, char de l'Industrie des Chanvres, char de la Boulangerie, char de la Marine, char de l'Horticulture, char de la Charité.

Sonneurs de trompe, musiques diverses, armes, étendards, drapeaux, pavillons de différents pays.

PARCOURS DE LA CALVACADE.

Départ à midi.

Avenue de Contades, ruede Haras, boulevard du Haras, boulevard de Saumur, boulevard de la Mairie, Champ de Mars, boulevard de Paris, Butte du Pélican, boulevard du Jardin des Plantes, Port-Ayrault (halte), rue Boisset, quai Royal, pont du Centre, rue Beaurepaire, boulevard Henri-Arnault, boulevard de Nantes, place Saint-Nicolas (halte), boulevard de Laval, boulevard Descartez, place de la Laiterie, rue de la Trinité, rue Beaurepaire, pont du Centre, quai Ligny, boulevard du Château, boulevard des Lices, rue d'Orléans, place André Leroy (arrêt).

On annonce pour demain soir, au Mail, une grande fête de nuit donnée par M. Kervella à l'occasion de la cavalcade. La grande allée du Mail sera, dit-on, illuminée dans toute sa longueur.

Publications de mariage.

Charles-Léopold Piau, ajusteur, de Saumur, et Marie Morisseau, lingère, même ville.

Prosper-Victor-Marie Derouet, cordonnier, de Saumur, et Marie-Florentine Normand, lingère, même ville.

Louis Loiseau, cultivateur, d'Allonnes, et Marie-Elisabeth Peltier, cuisinière, de Saumur.

Faits divers.

Le *Journal de Toulouse* raconte en ces termes la mort de M. Pibrac, pharmacien à Montgiscard, qui a été tué ces jours derniers par la foudre :

« M. Pibrac se disposait à sortir ; mais, retenu par la pluie torrentielle qui tombait, il attendait patiemment sur le seuil de sa porte un moment d'accalmie. Il se trouvait à côté de la sonnette de nuit placée à l'entrée de sa pharmacie, lorsque, la foudre venant à tomber, le fluide électrique, suivant le fil de la sonnette, vint le frapper à la tête et le tua sur le coup. »

Dans une ville que nous pourrions citer, il s'est passé, au dernier conseil de révision, une scène du plus haut comique et dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité.

Deux frères jumeaux, les nommés Victor et Onésime B..., concouraient au même tirage ; ils avaient négligé de se munir de leur acte de naissance, et le préfet, conformément à la loi, dut demander à l'un d'eux, Victor, qui avait le n^o 8, s'il était l'aîné. Victor B... — Je ne sais pas, je suis jumeau.

Le préfet. — Très-bien ! mais êtes-vous ou non venu au monde avant votre frère ? Victor B... — Je ne sais pas... cependant je crois que si.

Le préfet. — Nous interrogerons votre frère lorsqu'il se présentera. Onésime B..., qui a le n^o 27, se présente devant le conseil.

Le préfet. — Voyons, Onésime B..., est-ce vous qui êtes l'aîné ?

Onésime B... — Je ne sais pas ! je suis jumeau ! Le préfet. — Nous n'en sortirons pas. Gendarme, faites revenir Victor. Maintenant, monsieur le maire de X..., vous connaissez ces deux jeunes gens, ils sont de votre commune ; veuillez nous dire quel est l'aîné des deux.

Le maire de X... — Monsieur le préfet, je vas vous dire, je connais bien les deux B..., qui sont mes neveux, mais je ne me rappelle pas bien quel est l'aîné.

Le préfet, s'arrachant une mèche de cheveux. — Mais enfin ! ils se sont pas venus au monde tous

deux à la fois, et les registres de l'état civil doivent indiquer lequel de ces deux jeunes gens est venu au monde le premier, par conséquent, est l'aîné.

Les deux B... à la fois. — C'est pas moi. Le maire de X... à l'un de ses neveux. — Voyons ; Onésime, t'as toujours été plus malin que ton frère : rappelle tes souvenirs et dis à M. le préfet si c'est toi ou ton frère ?

A ce dernier trait, le conseil de révision part d'un fou rire, et décide qu'il sera statué sur la production d'un extrait des registres de l'état civil de X...

Dernières Nouvelles.

Paris, 30 juin, 9 h., matin.

L'appel des réservistes, qui devait avoir lieu au 20 août, est retardé pour une époque encore non déterminée.

Le conseil des ministres fixera aujourd'hui la date des élections législatives qui auront lieu probablement dans la première quinzaine de septembre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 29 juin 1877.

Peu d'affaires ; on attend, pour prendre position, ce qui ne paraît pas facile avec un marché aussi engagé, sur lequel les arbitrages du dehors paient l'argent avec des ressources presque aussi considérables que celles dont disposent ici nos syndicats. Le 3 0/0 débute à 70.75 et 70.70, le 5 0/0 fait 106.72 1/2 après 106.85. Les recettes générales achètent 8,000 fr. de 3 0/0 et 35,000 fr. de 5 0/0. Le 3 0/0 italien fait 71.50 et 71.35. L'Extérieure espagnole est ferme à 10 3/8 sur la nouvelle du prochain paiement du coupon. La rente autrichienne 4 0/0 en or a monté à 89, ce qui paraît indiquer un prochain écoulement de titres sur notre marché tant du syndicat que du Trésor hongrois. Le Russe 5 0/0 1870 varie de 85 à 84 1/2. Les valeurs de crédit sont toujours aussi peu activement négociées. La Banque de Paris et des Pays-Bas a monté à 960, le Comptoir d'escompte à 680 et le Crédit foncier à 512.50. Le Mobilier espagnol est à 510 et la Banque ottomane à 341.25. La liquidation s'opère dans les conditions les plus favorables pour les acheteurs ; on cote un dépôt de 0.12 1/2 sur le 3 0/0 et de 0.45 sur le 5 0/0. On en doit le remerciement aux spéculateurs anglais qui s'étaient engagés à découvrir et se sont fait étrangler. On cote comme derniers cours 3 0/0 70.12 1/2, 5 0/0 106.45. Les chemins sont absolument sans affaires et le marché industriel ne varie pas.

(Correspondance universelle.)

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivrera dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

QUAI DE LIMOGES, A SAUMUR.

GRAND MUSÉE ANATOMIQUE

Du Pavillon de la Ruche, place du Château-d'Eau à Paris. — Dr Spitzner.

6,000 pièces et sujets anatomisés font de ce Musée l'établissement le plus complet qui parcourt le monde.

Le Musée est ouvert tous les jours, de 10 h. du matin à 11 h. du soir, pour les hommes seulement ayant 20 ans révolus.

Prix d'entrée : 1 fr. ; militaires non gradés, 50 cent.

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par *l'Univers illustré*. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1^{er} juillet prochain, ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier vélin, formant un volume in-8^o, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin ; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grands succès que la littérature française ait enregistrés depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentées sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure et des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui posséderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourraient recevoir, comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : LES NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIÈVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine ; deux volumes grand in-8^o, édition de luxe sur papier vélin. — Voir dans le numéro que *l'Univers illustré* publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indication de la prime gratuite attribuée aux abonnements de six mois.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 1/2			20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	610		25	Canal de Suez	675	2	50
4 1/2			25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635			Crédit Mobilier esp.	501	25	3 75
5			15	Crédit Mobilier	131	25	1 25	Société autrichienne	470	5	
5 1/2				Crédit Foncier d'Autriche	438	75		OBLIGATIONS.			
5 3/4				Charentes, 500 fr. l. p.	377	50		Orléans	310		
6				Est	613	75	0 25	Paris-Lyon-Méditerranée	336	25	
6 1/4				Paris-Lyon-Méditerranée	1010		5	Est	342		
6 1/2				Midi	790			Nord	336	75	
6 3/4				Nord	1295		5	Ouest	334	75	
6 7/8				Orléans	1047	50	2 50	Midi	331	50	
7				Vendée, 500 fr. l. p.	685		5	Charentes	328	95	
7 1/4				Compagnie parisienne du Gaz	1275			Vendée	138	75	
7 1/2				C. gén. Transatlantique	167	50	3 75	Canal de Suez	595		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 juin 1877)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus
1	26	soir
4	10	soir
7	15	soir
10	37	soir

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin	direct-mat.
9	40	omnibus
9	40	express
12	40	soir
4	44	soir
10	48	soir

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, repart à 10 h.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Les plus Vastes Magasins de Nouveautés d'Angers

Rue Baudrière, 63 et 65

PENDANT TOUT LE MOIS DE JUI

Très-grande mise en vente de MOUSSELINES BRODÉES, pour rideaux de lits et rideaux de fenêtres, achetées à Saint-Gall (Suisse), dans des conditions exceptionnelles de bon marché. — Très-grande affaire de CRETONNES, GROS-CROISÉS, tous les styles, 100 dessins à choisir, vendus très-bon marché.

GUIPURES D'ART ET NATTES DE CHINE

(Dépôt de Châles des Indes, de la Compagnie Franco-Anglaise, pour tout l'Ouest.)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 34, à l'angle de cette rue et de la rue Brault.

Comprenant: cuisine avec pompe, salle à manger, salon, cellier, au rez-de-chaussée; trois chambres au premier étage; une chambre et un cabinet au deuxième étage; greniers à côté; latrines.

Cette maison dépend de la succession de M^{me} veuve Dutour-Chaumin et est susceptible d'un revenu annuel de 350 francs.

Mise à prix.... 6,000 fr.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, quartier de la Croix-Verte,

Avec cour, jardin et oreraie, dans la Boire de Saint-Lambert.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (Pour plus de détails, voir les placards apposés.) (346)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulin.
S'adresser audit notaire. (332)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remises.
S'adresser à M. PIÉRO, qui l'habite.

A CÉDER

UN MAGASIN DE MODES ET LINGERIE

Belle clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19. Actuellement occupée par M. Garreau, négociant.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Dans la même maison,

UN APPARTEMENT

Composé de quatre pièces et un cabinet au premier étage; mansardes, cuisine et caves.

S'adresser à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85. (355)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située au Port, commune de Vivy, Avec 11 ares de jardin entourés de murs, avec espaliers. Belle pèche sur l'Authion.

S'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire-expert à Vivy. (325)

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes. Situé route de Yarrains. S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (291)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de voiture, âgée de quatre ans, taille 1 mètre 80 centimètres.

DEUX VOITURES: phaéton et petite carriole anglaise, et harnais. S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

APPARTEMENT

ET CAVE

A LOUER

PRÉSENTMENT.

S'adresser à la Retraite. (324)

A VENDRE

D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPEE MODELE, avec plusieurs décors en bon état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements.

S'adresser au bureau du journal.

TEINTURERIE DU PROGRÈS.

BROSSAY

Rue Saint-Nicolas, 24, SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.

Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.

Prix très-moderés.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.

S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE

ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE

Par M. l'abbé MERVET.

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

3^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 32, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conçus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que les modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
- 2^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN: 14 FR. — SIX MOIS: 7 FR. — TROIS MOIS: 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
- 2^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
- 3^o Chaque semaine, une gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 32, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.